

## Modalités de dépôt des mémoires

Le dépôt des mémoires est OBLIGATOIRE

**Il se fait APRÈS la soutenance et  
AVANT la proclamation des résultats d'examens**

**Il conditionne la délivrance du relevé de notes et du diplôme**

### DISPOSITIONS PRATIQUES

Vous devez déposer à la bibliothèque votre mémoire sous forme numérique :

1 document au format **PDF** enregistré sous l'intitulé « **NomPrénom** »

**Evitez les PDF de plus de 2 Mo**

Pour réduire le poids des fichiers PDF :  
dans le paramètre *Images* cochez *réduire la résolution des images*  
(75 ou 150 DPI suivant le nombre d'images et leur qualité)

Le PDF doit respecter la présentation de la feuille de style et comporter une table des matières dynamique

### MODALITÉS

Vous devez déposer votre fichier soit :

- par **mail** à l'adresse : [bibliotheque@sciencespo-rennes.fr](mailto:bibliotheque@sciencespo-rennes.fr)
- par clé **USB**, en vous présentant à l'accueil de la bibliothèque

### AUTORISATION DE DIFFUSION

Au moment de la soutenance, vous remplirez l'autorisation de diffusion, validée par le directeur ou la directrice de mémoire. Vous devez choisir entre :

- Autoriser la diffusion de votre mémoire sur **INTERNET**
- Autoriser la diffusion en **INTRANET**
- Autoriser uniquement l'archivage, **SANS CONSULTATION** possible.